

## Le percepteur exagère

M. G... possédait, avant la guerre, une petite maison à Valleroy-le-Bois, dans le département de la Haute-Saône. Au moment de la mobilisation, il s'engagea, bien qu'il eût cinquante-quatre ans, fut blessé quatre fois et finalement tué devant Verdun. Aujourd'hui, le percepteur de Vesoul poursuit sa veuve en paiement d'une somme de 130 francs, montant des contributions non payées, et la menace de mettre opposition sur sa pension. Mme G... se défend comme elle peut et fait notamment remarquer que pendant les hostilités, sa maison a toujours été occupée soit par des réfugiés, soit par la troupe. A cela le percepteur répond victorieusement qu'elle a été indemnisée. Et, en effet, Mme G... a reçu comme indemnité la somme de 80 centimes.